

**ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE
DEUXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

La Havane, le 13 décembre 1996

Accord No. 18/96

**SIEGE ET DATE DE LA TROISIEME REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'ASSOCIATION
DES ETATS DE LA CARAÏBE**

Le Conseil des ministres,

VU :

L'article XI de l'Accord portant création de l'Association;

L'Accord No 9/95, paragraphe 3, relatif aux Normes de procédure du Conseil des ministres de l'Association des Etats de la Caraïbe;

DECIDE :

1. D'accepter l'offre de la République de Colombie d'accueillir la Troisième Réunion ordinaire du Conseil des ministres de l'Association des Etats de la Caraïbe à Cartagène des Indes entre le 15 octobre et le 15 novembre 1997.